



ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

26 Octobre 2017

FAVORISER L'ACCES À DES BATIMENTS PERFORMANTS AU PLAN ENERGETIQUE EN OCCITANIE

Avis adopté à l'unanimité

Rapporteure : Marie-Laure CAMBUS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CESER Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, réuni le 26 Octobre 2017, a adopté à l'unanimité l'avis sur « Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie » élaboré dans le cadre d'une autosaisine et présenté par la rapporteure Mme Marie-Laure CAMBUS.

Face au défi environnemental et à la lutte contre la précarité énergétique, problématique au cœur de l'action régionale, le CESER s'est questionné et a formulé des préconisations sur la nature des leviers à mobiliser pour rénover ou construire à coût maîtrisé des bâtiments éco-performants qui intègrent une production locale d'énergies renouvelables (intégrées ou non au bâti) tout en tenant compte des spécificités des acteurs-cibles (particuliers en habitat individuel, copropriétés...).

Le bâtiment : un enjeu majeur pour atteindre l'objectif de 1^{ère} région à Energie positive

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a la charge de favoriser sur son territoire l'accès à des bâtiments de haute qualité environnementale notamment par la mise en place de plateformes de la rénovation énergétique et la mise en pratique d'appels à projets exemplaires. Forte de cette reconnaissance et des engagements antérieurs des deux anciennes Régions, **la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a pour ambition d'amener progressivement le territoire régional à devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.**

Pour ce faire, la rénovation des bâtiments représente pour elle un enjeu majeur. En effet, le secteur du bâtiment représente actuellement 45% de la consommation d'énergie finale régionale devant les transports (38%). La Région souhaite alors **stimuler les travaux de rénovation énergétique des logements privés et sociaux, ainsi que des bâtiments publics.**

Le CESER préconise que la Région se dote d'une Agence Régionale de l'Energie et du Climat forte et ambitieuse

La politique énergétique ambitieuse proposée par la Région s'appuie sur de nombreuses actions tant financières que d'accompagnement, mais surtout sur la **création et la conception de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) qui devrait être opérationnelle en 2018.**

Les actions préconisées par le CESER dans le cadre de cette politique énergétique, qui toucheront aussi bien l'AREC que les citoyens et les acteurs territoriaux, s'articulent autour de trois axes :

- **Accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique** en faisant de l'AREC le bras armé de la Région, conçue comme une zone de mutualisation des connaissances et ayant pour objectif de coordonner les différentes actions d'éducation ciblées mises en place. L'AREC aurait également comme mission de faciliter, diversifier et améliorer la communication sur les enjeux de la rénovation énergétique et les dispositifs déployés. De plus, la promotion des projets citoyens et l'implication des territoires dans la mise en pratique de ces derniers représentent aussi un levier fondamental de la transition énergétique.
- **Sensibiliser et former des publics concernés sur la question de la transition énergétique** afin de changer les comportements en matière de consommation énergétique des citoyens sur le long terme et faire monter en compétences les acteurs du territoire (professionnels, élus, etc.).
- **Développer la gamme des leviers financiers**, notamment la création de tiers-investissement et la mise en place d'un dispositif régional de garantie (avec éventuellement la BPI), pour limiter au maximum les freins financiers des rénovations/constructions et inciter la population à rénover leurs biens. L'AREC pourra également avoir ici comme rôle de réaliser des efforts de négociations poussées auprès des banques sur le plan des prêts préférentiels.

Pour Marie-Laure Cambus, rapporteure de l'avis du CESER, « *la politique régionale doit se décliner certes par la création d'une AREC ambitieuse, mais également par la sensibilisation et la mobilisation des acteurs territoriaux et des habitants, dont l'implication est indispensable à l'utilisation optimale des bâtiments éco-performants qui seront construits. Cela permettra alors la pleine réussite de la politique énergétique ambitieuse souhaitée par la Région.* »